

Pièce n°6.1.3

**PLAN DE ZONAGE - Bourg
 ST REMY-EN-MAUGES**

échelle 1/2500

	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
élaboration du PLU	30.05.2011	25.04.2016	24.04.2017
modification 1			27.01.2020



Légende

- Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs
- Espace boisé classé à conserver
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Emplacement réservé
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation (voir pièce 4)
- ▲ Patrimoine (bâti et petit patrimoine) à préserver et à mettre en valeur
- Emprise indicative des zones humides
- Chemin (piétonnier et cyclable) à conserver ou à créer
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Haie bocagère à préserver ou à mettre en valeur
- Zone non aedificandi
- ★ Arbre isolé à préserver et à mettre en valeur
- Changement de destination autorisé
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités

